ART. 5 N° 791

## ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 791

présenté par M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

## **ARTICLE 5**

- I. A la première phrase de l'alinéa 450, supprimer les mots :
- « , majoré d'un coefficient égal à l'indice des prix à la consommation harmonisé évalué pour l'année 2022 en loi de finances initiale pour 2022, » ;
- II. En conséquence, supprimer l'alinéa 527.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement vise à rétablir la version adoptée par l'Assemblée nationale.